



les PRIX
de la FONDATION
SIGNATURE
2020

PRIX DE L'ART
DU JARDIN



FONDATION SIGNATURE
INSTITUT DE FRANCE





Sommaire

**« Rendez-vous aux jardins »
« Label Jardin remarquable »** *page 3*

**La Fondation SIGNATURE
Institut de France** *page 4*

Présentation du Prix de l'Art du Jardin *page 5*

Le Jury *page 6*

MARIE-HÉLÈNE BÉNÉTIÈRE
STÉPHANIE DE COURTOIS
MICHEL DESVIGNE
ASTRID DE LA FOREST
NATALIA LOGVINOVA SMALTO
ALAIN CHARLES PERROT
MICHÈLE QUENTIN

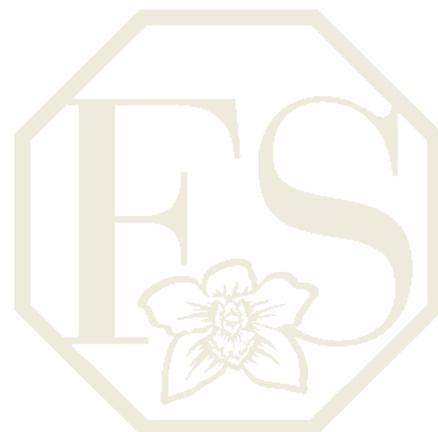
Lauréat 2020 *page 13*

www.fondation-signature.org

 www.instagram.com/fondationsignature/

 www.linkedin.com/groups/8847813/

 twitter.com/FONDATIONSIGNA2





« Jardin remarquable »



Conçue pour éveiller les sens et faire découvrir à chacun la diversité et la richesse du monde des jardins, la manifestation Rendez-vous aux jardins met en valeur depuis son origine en 2003 l'art du jardin et le rôle essentiel qu'il joue pour notre bien-être, tant en ville qu'en milieu rural.

Des milliers d'acteurs : jardiniers, botanistes, paysagistes, propriétaires privés et publics... se mobilisent pour ce rendez-vous annuel de référence, devenu européen depuis 2018.

Outre l'ouverture massive de parcs et jardins privés et publics : près de 2 400 en France et 600 répartis dans les autres pays européens, cette manifestation est l'occasion de mettre en place des animations : visites guidées, démonstrations de savoir-faire, expositions, promenades musicales, jeux/concours, lectures de textes, poésies, animations théâtrales, etc.

Rendez-vous aux jardins permet également de mettre en avant les actions initiées par le ministère de la Culture et mises en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles pour faire connaître, protéger, conserver, entretenir, restaurer, créer des jardins, former des jardiniers d'art et assurer la transmission des savoir-faire.

En 2020, la manifestation sera placée sous le thème la transmission des savoirs.

Rendez-vous aux jardins est organisé par le ministère de la Culture en collaboration avec le Centre des monuments nationaux, le Comité des parcs et jardins, les Villes et Pays d'art et d'histoire, les Vieilles Maisons Françaises, la Demeure Historique, ainsi que de très nombreuses collectivités territoriales. Elle est mise en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles.

www.rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr



Mis en place en 2004, le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label de qualité est attribué par le ministère de la Culture et donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation des routes et autoroutes.

La mise en place du label « Jardin remarquable » répond au souhait de faire connaître et de valoriser des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus. Ce label d'État, attribué pour 5 ans renouvelable, répond à des critères d'exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale. Il tient compte de la diversité des parcs et jardins et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains et de tous les styles.

www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Jardin-remarquable



LA FONDATION SIGNATURE INSTITUT DE FRANCE

La Fondation SIGNATURE, créée par Madame Natalia Logvinova Smalto, en hommage à son mari Monsieur Francesco Smalto, a pour but de soutenir de jeunes talents et des projets innovants pluridisciplinaires. Récompenser, distinguer, et révéler des talents d'excellence, constitueront les principales missions de la Fondation, qui apportera aussi son concours à toute action d'intérêt général et culturel.

Conformément à la volonté de sa fondatrice, la Fondation va déployer ses activités sur le territoire français avec une vision à l'international, et favorisera de par ses actions philanthropiques, l'essor de talents et de richesses culturelles.

Lancée en 2019, la Fondation SIGNATURE, sous l'égide de l'Institut de France, s'engage comme mécène auprès de Paris Musées - Petit Palais, de l'Opéra de Paris et de l'Arop. Par les Prix de la Fondation, elle vise à soutenir de jeunes talents dans trois domaines, la musique classique, l'art du jardin et le design textile. 

Les médailles

Pour récompenser un talent d'exception, la fondatrice Madame Natalia Logvinova Smalto, a souhaité créer un médaillon comme un bijou.

La face du médaillon porte les initiales de la Fondation « FS », en pierre lapis lazuli et or. Au verso, en or, figure une canne de bambou qui représente l'art du jardin. Chaque médaillon porte un poinçon numéroté. 

Correspondance :

57, bld du Commandant Charcot
92200 Neuilly-sur-Seine

Siège social :

23, quai de Conti - 75006 Paris

+33 (0)7 78 19 51 10

contact@fondation-signature.org

www.fondation-signature.org





Présentation du Prix

PRIX DE L'ART DU JARDIN 2020

FONDATION SIGNATURE

INSTITUT DE FRANCE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

En partenariat avec le ministère de la Culture, la Fondation SIGNATURE lance le Prix de l'Art du Jardin. Le Prix récompensera un parc ou un jardin français ayant obtenu le label « Jardin remarquable ». Ce Prix a pour ambition d'encourager la créativité et de soutenir des talents dans le domaine des jardins d'exception.

Les dossiers seront présentés à un jury présidé par la Fondatrice Madame Natalia Logvinova Smalto et composé d'éminentes personnalités du monde des arts, de l'architecture et du paysage. Le lauréat sera annoncé chaque année lors de l'évènement « Rendez-vous aux jardins » organisé par le ministère de la Culture.

Au travers du Prix, la Fondation apportera chaque année son soutien à un talent en offrant une dotation financière et une médaille. Ces lauréats entreront dans le cercle des talents de la Fondation SIGNATURE.

La Fondation SIGNATURE, sous l'égide de l'Institut de France, favorise de par ses actions philanthropiques l'essor de talents et de richesses culturelles dans différents domaines, dont les jardins d'exception.

Conçue pour éveiller les sens et faire découvrir à chacun la diversité et la richesse du monde merveilleux des jardins, la manifestation « Rendez-vous aux jardins » prône depuis son origine, en 2003, l'art du jardin et le rôle essentiel qu'il constitue pour notre bien-être, tant en ville qu'en milieu rural. Les jardins publics et privés de tous les styles, des plus vastes parcs aux plus modestes jardins, qu'ils soient historiques du Moyen Âge au XX^e siècle, contemporains, futuristes, nourriciers, conservatoires de plantes, collections, exotiques, poétiques, extravagants, ou encore thérapeutiques sont tous le fruit d'une passion humaine, de soins attentifs permanents, d'héritage de savoir-faire à préserver et à transmettre à nos générations de demain. 

“ Lioubov Andréevna : (...) Songez que je suis née ici, que mon père, ma mère, mon grand-père vivaient ici : j'aime cette maison. Sans la Cerisaie je ne comprends pas ma propre vie et, s'il faut vraiment vendre, qu'on me vende avec le jardin... ”

La Cerisaie (acte III), Anton Tchekhov

Jury



Marie-Hélène Bénétière

Marie-Hélène Bénétière est historienne de l'art des jardins. Ingénieur d'étude, elle est chargée de mission pour les parcs et jardins au ministère de la Culture. Après ses études universitaires qui l'ont amenée, en 1986, à travailler sur les jardins du XVIII^e siècle, sujet qu'elle n'a plus quitté depuis, elle a réalisé des pré-inventaires de jardins dans plusieurs régions de France. En 1992, elle entre au « Bureau de la méthodologie » de l'Inventaire général du patrimoine pour y rédiger « le vocabulaire du jardin », un outil méthodologique de la collection « Principes d'analyse scientifique ». Ces travaux sont publiés en 2000 sous le titre *Jardin : vocabulaire typologique et technique* (Éd. du patrimoine).

Auteur de plusieurs ouvrages (*Promenade dans l'histoire des jardins*, 2002 ; *La Clé du jardin*, 2003 ; *Jardins en Alsace : quatre siècles d'histoire* (co-direction avec Frédérique Boura), 2010), Marie-Hélène Bénétière a également publié de nombreux articles concernant le patrimoine des jardins. Depuis 2006, elle assure l'organisation et l'édition scientifique des actes des journées d'étude organisées dans le cadre des *Rendez-vous aux jardins*. Directrice de la rédaction de *Polia, Revue de l'art des jardins*, elle collabore à *In situ revue des patrimoines* et représente le ministère de la Culture au ministère de l'Agriculture pour les questions de ressources phytogénétiques.

Elle a enseigné l'histoire de l'art des jardins dans les universités de Lyon II et Paris I, et les écoles d'architecture de Versailles et Marseille.

Plus récemment, elle a participé à la mise en place d'un réseau d'institutions en charge des jardins, « HEREIN au jardin », abrité par le Conseil de l'Europe, au projet ERASMUS + « Échanges de savoirs et de savoir-faire dans les jardins historiques » et à un thésaurus multilingue européen d'une centaine de mots pour décrire les jardins. Elle est à l'origine de l'ouverture à l'Europe de la manifestation *Rendez-vous aux jardins*.  Photo DR



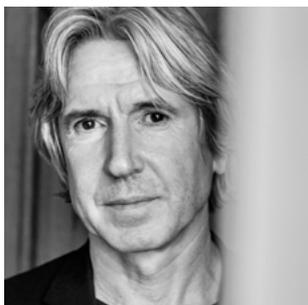
Stéphanie de Courtois

Stéphanie de Courtois est maître de conférence et enseigne au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles où elle co-dirige le Master 2 Jardins historiques, Patrimoine, Paysage. Après sa thèse de doctorat sur la figure du paysagiste Édouard André (1840-1911), elle poursuit ses recherches sur les concepteurs de parcs et jardins en Europe.

Elle étudie en particulier le patrimoine paysager des XIX^e et XX^e siècles et contribue à sa meilleure prise en compte, notamment par ses engagements dans différentes instances en France, dont ICOMOS France et la Commission nationale de l'architecture et du Patrimoine. Elle coordonne l'axe Patrimoine, héritage et création du laboratoire de recherches de l'ENSAV, menant notamment avec des équipes pluridisciplinaires des diagnostics historiques et paysagers de parcs en France.

Ses récentes publications comprennent *Esthétique du jardin paysager allemand*, 2018 et *Hermann von Pückler-Muskau: Aperçus sur l'art du jardin paysager assortis d'une Description détaillée du parc de Muskau*, 2014, tous deux avec Marie-Ange Maillot et Eryck de Rubercy, aux éditions Klincksieck, et Stéphanie de Courtois, Jean-Michel Sainsard et Denis Mirallié, « Les jardins et le projet à l'épreuve du changement climatique », dans Michael Rohde (dir.), *Historische Gärten im Klimawandel*, Leipzig, Berlin, 2014, p. 57-59.  Photo DR

Jury



Michel Desvigne

Architecte paysagiste de renommée internationale, Michel Desvigne développe ses projets dans plus de 25 pays, où il aide à voir les paysages, à comprendre les mécanismes qui leur donnent forme, à agir sur ces mécanismes pour les transformer et leur donner du sens.

Michel Desvigne perpétue un savoir-faire caractéristique de la profession de paysagiste en France, démarche notamment portée par l'ENSP (École Nationale Supérieure de Paysage) à Versailles, où il suit l'enseignement de Michel Corajoud.

Enseignant à Harvard, réalisant de nombreux projets aux États-Unis, Michel Desvigne joue un rôle original de « passeur » entre les cultures urbaines européennes et nord-américaines.

Depuis 1998, il enseigne régulièrement à la Harvard Graduate School of Design (Boston, MA, US), ainsi que dans plusieurs universités d'architecture à travers le monde : ENSP (Versailles, France), EPFL (Lausanne, Suisse), UCL (Louvain, Belgique), AA School of Architecture (Londres, UK), Accademia di architettura (Mendrisio, Suisse).

Depuis 2008, il préside le conseil d'administration de l'ENSP, il est également membre de la commission nationale française pour l'UNESCO depuis 2013.

Michel Desvigne obtient en 2011 le Grand Prix de l'Urbanisme pour sa constante contribution à la réflexion sur la ville et le territoire. On citera également : le Prix Européen de l'Aménagement de l'Espace Public Urbain 2014, pour la requalification du Vieux-Port de Marseille, et l'AIA Honor Award 2019 pour le Detroit East Riverfront Framework Plan (US).

Dans les projets de grands territoires, le paysagiste est sans doute le mieux préparé pour agir dans la longue durée. Sa connaissance des rythmes naturels aide à comprendre comment la ville et le territoire se transforment en permanence, à la manière d'un organisme vivant. Encadrer, orienter sa transformation exclut de la concevoir comme un objet fini. Sa compétence, efficace car concrète, s'attache à une maîtrise physique des nombreux mécanismes en jeu. Elle repose surtout sur une expérience des grandes échelles spatiales et temporelles.

Michel Desvigne a été fait chevalier des Arts et des lettres en 2003.  Photo Vincent Mercier



Astrid de La Forest, de l'Académie des beaux-arts

Née à Paris, Astrid de La Forest se destine très tôt aux arts plastiques. À 17 ans, elle entre à l'école Penninghen. Elle intègre, ensuite, l'équipe de décor du théâtre des Amandiers de Nanterre sous la direction de Richard Peduzzi et de Patrice Chéreau. Elle réalise pour ce dernier l'affiche de *Ivanov* de Tchekhov, son premier monotype.

Elle collabore comme illustratrice dans de nombreux médias et son talent de portraitiste la conduit à devenir dessinatrice judiciaire pour la télévision dans les procès politiques et d'assises qu'elle suivra pendant 10 ans. Une exposition itinérante de la Bibliothèque Publique d'information de Beaubourg *Traits de Justice* a retracé cette expérience en 2010. Parallèlement, elle poursuit l'apprentissage et le perfectionnement des techniques de l'estampe auprès d'Yvonne Alexieff à l'atelier de l'Association pour le développement de l'association culturelle. Dans les années 90, Astrid de La Forest se consacre d'abord à la peinture puis à la gravure à partir de 1995. Elle a travaillé dans les ateliers Lacourrière-Frélaud, René Tazé, et enfin Raymond Meyer avec qui elle a développé ses techniques particulières 

Jury

• lui permettant de réaliser de grands formats, tant en gravure qu'en monotype. Elle a parfait sa technique dans de nombreuses résidences d'artistes au Maroc, en Tasmanie, au Japon, en Irlande et a récemment été invitée à la Villa Médicis.

Astrid de La Forest utilise plusieurs techniques de gravure – eau forte, aquatinte, pointe sèche et carborundum –, soit seules, soit associées, sur des séries limitées ou en monotype. Ses sujets sont essentiellement pris dans la nature, avec quelques incursions dans le monde animal et les portraits. Elle a notamment exposé en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et à Paris et est représentée par les galeries La Forest Divonne et Documents 15.

Astrid de La Forest a enseigné quatre ans au sein de l'équipe d'arts plastiques de l'ENSA de Paris-Belleville. En 2016, elle a été accueillie à la société des Peintres graveurs et a été élue membre de la section de Gravure de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France.

Son catalogue raisonné « *Gravures, Lithographies, Monotypes (2004-2016)* », est co-édité par les Éditions des Cendres et la Galerie Documents 15.

Astrid de La Forest est membre du collège de l'Institut au sein du Conseil d'administration de la Fondation Signature - Institut de France".  Photo Juliette Agnel



Natalia Logvinova Smalto, fondatrice, Présidente du jury

Née à Belgorod (Russie), Natalia Logvinova Smalto a découvert la France à 16 ans, lors d'un séjour scolaire. L'étude et la recherche constituent le fil rouge de son parcours.

Fille du recteur de l'Université de Kharkov en Ukraine, elle conjugue de brillantes études à la pratique du piano, du chant et du sport. Elle est titulaire d'un doctorat en Psychologie clinique de l'Université de Kharkov (1998), portant sur les symptômes du stress post traumatique, notamment les troubles de l'attention chez les liquidateurs du site de Tchernobyl. Elle conjugue très tôt études et travail. En charge des ressources humaines dans une grande société, elle enrichit ses connaissances en psychologie. Un séjour en France sera décisif, elle apprend la langue et décide d'y poursuivre son parcours universitaire, tout en gardant des liens professionnels en Russie. Au terme de trois années, elle obtient un doctorat en Psychologie à l'Université René Descartes, et soutient, en 2004, sa thèse, « Approche psycho-pathologique du chômage en Ukraine », première étude portant sur cette thématique. À cette époque, elle rencontre le célèbre styliste Francesco Smalto, dont elle deviendra l'épouse, la France devient alors son deuxième pays.

Poursuivant son activité universitaire, elle enseigne en Master à l'Université Paris V, entreprend à Paris VIII un projet de collaboration avec l'Université de Saint-Petersbourg, la délicate traduction de manuels de psychologie. Elle participe à de nombreuses conférences et congrès en Russie, en Chine, au Japon, en Allemagne, en Belgique et en France, publie plus de 45 travaux à l'international, dont notamment *Approche psychopathologique du chômage en Ukraine* (éd. ANRT), et *Ukraine, chômage, stress. L'influence sur l'individu et ses spécificités* (éditions de l'Académie Nationale d'Ukraine). En 2008, elle crée l'agence ESE (Enseignement Supérieur à l'Étranger) pour accompagner les étudiants dans leur parcours à l'étranger.

Polyglotte, Natalia Logvinova Smalto est citoyenne du monde. Elle a choisi la France pour une nouvelle entreprise, poursuivant – à travers le projet de la Fondation SIGNATURE – le désir d'accompagner les jeunes, cette fois dans l'expression de leurs talents artistiques.  Photo Pierre Morel

Jury



Alain Charles Perrot, *de l'Académie des beaux-arts*

Alain Charles Perrot est Architecte en chef des monuments historiques. Nommé au début de sa carrière dans les départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, il y restaure de nombreux monuments, dont, notamment, une grande partie des remparts de Saint Malo.

De 1992 à 1996, il est élu président de la Compagnie des Architectes en Chef ; nommé dans le même temps à Paris dans les premier et deuxième arrondissements, il met en place le cahier des charges de la restauration de la place Vendôme et lance la restauration des arènes d'Arles. En 1994, il participe activement aux actions de sauvetage du Parlement de Bretagne, puis conçoit et réalise la restauration du monument. En 1995, il est nommé architecte de l'Opéra Garnier où il mènera pendant plus de 10 ans les travaux de restauration des façades, du grand foyer et des zones d'accueil du public. Il conduira également à Paris plusieurs chantiers de restauration d'édifices culturels et religieux célèbres, dont le théâtre de l'Odéon, la Sainte-Chapelle, l'église Saint-Roch, l'église Saint-Eustache, l'Oratoire du Louvre...

Alain Charles Perrot a également restauré les immeubles du Palais-Royal, du ministère de la Culture, du Conseil d'État, du Conseil constitutionnel, de la Comédie Française ainsi que ceux de la Banque de France. À partir de 1997, l'architecte conduit les travaux de restauration du Grand Palais. Nommé Inspecteur général des Monuments historiques, il sera appelé à suivre les restaurations de « grands domaines » – Château de Versailles, Château de Chantilly, Fontainebleau, Champs-sur-Marne...

Alain Charles Perrot a également participé à des réalisations et concours internationaux (concours d'urbanisation en mer de la Principauté de Monaco, transformation du couvent des Jacobins de Rennes en centre de congrès, etc.).

En 2010, il crée avec Florent Richard la société Perrot-Richard qui collabore à de nombreux projets architecturaux en France et à l'étranger, notamment la réhabilitation de la piscine Molitor à Paris (avec Jacques Rougerie et Alain Derbesse), la restauration et la rénovation de l'Hôtel Lutetia à Paris, les travaux sur les zones classées de l'Hôtel Ritz, place Vendôme à Paris, la restauration et l'extension du stade Al Chaab à Bagdad...

Alain Charles Perrot est membre de la section d'Architecture de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France, et membre du collège de l'Institut au sein du Conseil d'administration de la Fondation Signature - Institut de France.  *Photo Juliette Agnel*



Michèle Quentin

Michèle Quentin est née en 1957, en Normandie, non loin du célèbre Bois des Moutiers. À l'époque, les jardins ouverts à la visite étaient moins nombreux qu'aujourd'hui - le Bois des Moutiers n'ouvre ses portes qu'en 1970 - et la jeune adolescente ne se rend alors pas compte de la chance qu'elle a de se promener régulièrement dans un site considéré comme un des plus beaux jardins de France.

Après des études secondaires et un diplôme de kinésithérapeute et d'ostéopathe, sa vie familiale l'amène à Paris. Passionnée de jardins, elle intègre en 1991 l'Association des Parcs Botaniques de France - APBF, elle y travaille avec d'autres bénévoles, dendrologues et botanistes réputés. C'est Philippe Gérard, propriétaire du Parc botanique de la Fosse, qui lui donnera ses plus beaux enseignements. 



Jury

☛ En parallèle, elle accroît ses connaissances botaniques et, aujourd'hui Administratrice de l'APBF, elle s'intéresse à l'enrichissement du patrimoine végétal français dans les parcs et arboretums.

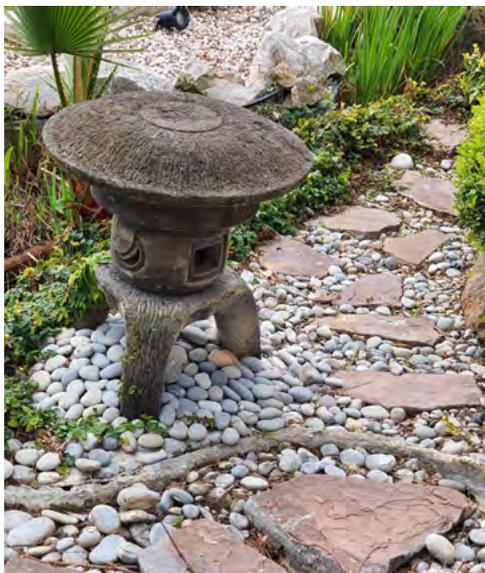
En 1994, Michèle Quentin devient déléguée de l'Association des Parcs et Jardins en région Centre-Val de Loire - APJRC. Une association qui a pour objet la défense, la protection, l'amélioration, la mise en valeur et l'animation culturelle des parcs et jardins historiques, botaniques et paysagers de la région Centre-Val de Loire, considérée comme une terre de prédilection pour les jardins. Dans ce cadre et en lien permanent avec les propriétaires et gestionnaires de parcs et jardins publics et privés, l'association conduit une mission d'inventaire des jardins, publie des bulletins et propose des journées techniques, avec une équipe d'experts, sur la valorisation et les problématiques actuelles liées aux jardins.

En tant qu'historienne des jardins, diplômée de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, master « Jardins historiques, patrimoine et paysage », elle mène des actions de sensibilisation à la connaissance et à la gestion du patrimoine auprès des adhérents de l'APJRC et des étudiants en horticulture.

En 2017, elle est nommée membre de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, siégeant à la 7^e section parcs et jardins.

En 2018, elle est nommée au jury du concours 'Un des Meilleurs Ouvriers de France' et œuvre pour un nouveau référentiel incluant une maîtrise du travail du jardinier avec un souci permanent de la qualité esthétique de son travail et de son intégration dans son environnement naturel et/ou architectural, écologique et géologique.  *Photo DR*





“ La beauté est partout dans la nature... la moindre petite fleur, les reflets harmonieux de la lumière à la surface de l'eau, la force tranquille des arbres majestueux, tout rayonne de la beauté naturelle du monde... ”

Natalia Logvinova Smalto

Photos : jardin de Madame Natalia Logvinova Smalto, Fondatrice, inspiré par le jardin japonais.





Prix de l'Art du Jardin 2020

LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Pour cette première édition, 51 dossiers ont été soumis qui témoignent de la passion des propriétaires et jardiniers des jardins labellisés Jardin remarquable, de la diversité de leurs approches, de la finesse d'adaptation au site, à son histoire, son climat. Les jardins candidats font preuve d'une grande envie de partager et transmettre leurs histoires et leurs processus de création.

Le choix a bien sûr été difficile et discuté, tant les propositions étaient nombreuses, avec des dossiers rendant compte de manière inégale de la poésie et de l'aspect artistique et créatif des sites, deux critères fondamentaux. Ces jardins sont tous déjà labellisés Jardin remarquable par le ministère de la Culture, la Fondation souhaite à travers ce Prix distinguer des œuvres d'art originales, personnelles, sensibles et qui suscitent de l'émotion.

Cette première édition a permis d'affiner les critères. Le jury, dans la diversité des expériences et disciplines de chacun de ses membres, s'est accordé pour appeler les futurs candidats à mettre en valeur dans leur dossier la motivation qui préside à leur démarche créative, quels que soient la taille, le style ou l'ambiance du jardin. Historiques ou très contemporains, très fréquentés ou plus intimes, ces jardins candidats peuvent aussi présenter des collections végétales plus ou moins riches, mais tous doivent inviter à entrer dans leur univers, à transmettre l'amour du jardin et à partager les émotions dont ils sont le reflet. Le jury sera également sensible aux indications quant à l'utilisation qui sera faite du Prix.

Les trois jardins pré-sélectionnés par le jury sont l'abbaye Saint-André, le Prieuré de Vauboin et le jardin botanique de Vauville.

Quelques avis des jurés

“ L'abbaye Saint-André présente des qualités artistiques et esthétiques tout à fait exceptionnelles, ainsi qu'une atmosphère poétique et sereine. Par la qualité sans doute de son jardinier, l'atmosphère de ce lieu, que rendent même les photos, fait naître une émotion spirituelle qui est à mon sens la vérité profonde d'un jardin. ”

“ Le jardin du Prieuré de Vauboin invite immédiatement le visiteur à s'immerger dans l'univers du concepteur. C'est une composition unique, inspirée, libre tout en mobilisant les savoir-faire anciens. L'auteur a fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'insertion dans le site, en même temps que d'ingéniosité dans l'utilisation et la mise en oeuvre des matériaux locaux. ”

“ Le sentiment esthétique et l'émotion se retrouvent dans ce jardin. À mon sens, il exprime le plaisir, la joie, une certaine énergie, qui prennent leur source sans doute, dans son histoire. Les plantes semblent heureuses et « bien s'entendre » avec ceux qui les aiment. ”

Prix de l'Art du Jardin 2020



LE LAURÉAT

Le Prix de l'Art du Jardin a été décerné à l'unanimité au Jardin du Prieuré de Vauboin à Beaumont-sur-Dême dans la Sarthe (72), créé par Thierry Juge.

Le jardin lauréat est une création qui invite immédiatement le visiteur à s'immerger dans l'univers de son concepteur. C'est une composition unique, inspirée, libre tout en mobilisant les savoir-faire anciens. L'auteur a fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'insertion dans le site, en même temps que d'ingéniosité dans l'utilisation et la mise en oeuvre des matériaux locaux.

*« Si René Péchère hésitait à employer le mot latin topiarius pour définir son métier, sa traduction, jardinier – artiste, convient tout à fait à **Thierry Juge**, créateur et jardinier de **L'Hortus conclusus de Vauboin**. Très jeune, en 1991, il acquiert un petit manoir des premières années du XVII^e siècle avec le désir d'y vivre en autarcie, loin de la fébrilité de la vie parisienne. C'est ce qu'il fait depuis près de trente ans, hors du monde et du bruit, à l'abri de son rempart de châtaignier. Si la pratique du jardin l'avait, dès son plus jeune âge, préparé au soin du végétal, la composition de son jardin emprunte aux marques laissées par une rigoureuse éducation religieuse. Après un quart de siècle au désert, Thierry Juge, en sculptant la buisserie sauvage qui dominait le jardin, sort de sa retraite et rejoint le monde, désireux aujourd'hui de partager sa passion. »*

“ Le jardin du Prieuré de Vauboin présente des qualités artistiques incontestables dans une démarche de création affirmée. La surprise est là... ”

“ ... S'il s'agit de récompenser une œuvre, unique, singulière et belle par son originalité et sa force je choisis le prieuré de Vauboin. Pour ma part, je pense judicieux de récompenser le Prieuré de Vauboin, dont le créateur a donné tout ce qu'il pouvait dans cette oeuvre, en partant simplement de ce que lui offrait la nature. ”





**FONDATION
SIGNATURE**
INSTITUT DE FRANCE



PRIX DE L'ART DU JARDIN

FONDATION SIGNATURE
INSTITUT DE FRANCE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Le Jardin du Prieuré de Vauboin, à Beaumont-sur-Dême (72),
créé par Thierry Juge, lauréat du Prix de l'Art du Jardin Fondation
SIGNATURE - Ministère de la Culture 2020.**

Suite aux délibérations, le jury, composé de Marie-Hélène Bénétière, historienne de l'art des jardins, Stéphanie de Courtois, maître de conférence, enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, Michel Desvigne, architecte paysagiste, Astrid de La Forest, graveuse, membre de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France, Natalia Logvinova Smalto, fondatrice, Présidente du jury, Alain Charles Perrot, architecte en chef des monuments historiques, membre de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France, Michèle Quentin, historienne des jardins, a décerné le 1er Prix de l'Art du Jardin Fondation SIGNATURE - Ministère de la Culture au Prieuré de Vauboin à Beaumont-sur-Dême (72).



Si René Péchère hésitait à employer le mot latin *topiarius* pour définir son métier, sa traduction, jardinier – artiste, convient tout à fait à **Thierry Juge**, créateur et jardinier de l'**Hortus conclusus de Vauboin**. Très jeune, en 1991, il acquiert un petit manoir des premières années du XVII^e siècle avec le désir d'y vivre en autarcie, loin de la fébrilité de la vie parisienne.

C'est ce qu'il fait depuis près de trente ans, hors du monde et du bruit, à l'abri de son rempart de châtaignier. Si la pratique du jardin l'avait, dès son plus jeune âge, préparé au soin du végétal, la composition de son jardin emprunte aux marques laissées par une rigoureuse éducation religieuse. Après un quart de siècle au désert, Thierry Juge, en sculptant la buissaille sauvage qui dominait le jardin, sort de sa retraite et rejoint le monde, désireux aujourd'hui de partager sa passion.

“ Le jardin du Prieuré de Vauboin invite immédiatement le visiteur à s'immerger dans l'univers du concepteur. C'est une composition unique, inspirée, libre tout en mobilisant les savoir-faire anciens. L'auteur a fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'insertion dans le site, en même temps que d'ingéniosité dans l'utilisation et la mise en oeuvre des matériaux locaux.”

Correspondance :
57, bld du Commandant Charcot
92200 Neuilly-sur-Seine

Siège social :
23, quai de Conti - 75006 Paris

+33 (0)7 78 19 51 10
contact@fondation-signature.org

www.fondation-signature.org

Règlement du Prix 2020

PRÉAMBULE

Le présent règlement concerne le Prix de l'Art du Jardin. Ce Prix de la Fondation SIGNATURE - Institut de France est réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture. Le Prix de l'Art du Jardin a pour objet de récompenser un parc ou un jardin ayant actuellement le label « Jardin remarquable ».

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le « Prix de l'Art du Jardin » s'attache à distinguer les aspects artistiques et créatifs de la composition pérenne du parc ou jardin.

ARTICLE 2 : CANDIDATS ÉLIGIBLES

Ce concours est ouvert à tous les propriétaires de jardins labellisés « Jardin remarquable ».

Mis en place en 2004, le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label de qualité est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable.

ARTICLE 3 : PROCESSUS DE CANDIDATURE

Chaque participant fait acte de candidature au moyen d'un formulaire d'inscription à remplir sur le site de la Fondation SIGNATURE : www.fondation-signature.org.

Le candidat doit envoyer son dossier complet en version numérique au plus tard le vendredi 31 janvier 2020 à l'adresse suivante : contact@fondation-signature.org

Il est possible de recourir à un site de transfert type « www.wetransfer.com » pour les fichiers volumineux.

ARTICLE 4 : PROCESSUS DE SÉLECTION

4.1 Composition du jury

Le Prix est attribué sur concours par un jury composé de personnalités du monde des arts et de la culture. Le « Prix de l'Art du Jardin » s'attache à distinguer les aspects artistiques et créatifs de la composition pérenne du parc ou jardin.

Le jury est composé de :

1. **Marie-Hélène Bénetière**, chargée de mission parcs et jardins ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines
2. **Stéphanie de Courtois**, historienne des jardins
3. **Michel Desvigne**, architecte paysagiste
4. **Astrid de La Forest**, artiste peintre, académicienne
5. **Natalia Logvinova Smalto**, fondatrice et présidente du collège des fondateurs, psychologue, présidente du jury
6. **Alain Charles Perrot**, architecte, académicien
7. **Michèle Quentin**, expert jardins, déléguée des parcs et jardins en région Centre-Val de Loire

4.2. Les critères retenus :

1. Le parc ou jardin doit être labellisé « Jardin remarquable »
2. L'aspect artistique et créatif de la composition pérenne du parc ou jardin doit se dégager.
3. La poésie du parc ou jardin doit apparaître.

4.3. Le choix du jury et la désignation du lauréat

Le jury se réunira au mois de février pour étudier les dossiers. Le secrétariat de la séance sera assuré par les services administratifs de l'Institut de France.

Un classement de trois candidats établis par le jury, ainsi que le choix du lauréat du jury sera approuvé par le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le bureau de la Fondation. Aucune réclamation ne pourra être formulée à l'encontre de la sélection du jury et de la décision du Conseil d'administration ou du bureau, le cas échéant.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le propriétaire du jardin lauréat sera averti des résultats par courrier officiel de la Fondation SIGNATURE - Institut de France. 📧

Règlement du Prix 2020

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU LAURÉAT

Le propriétaire du jardin lauréat s'engage à être présent lors de la remise du Prix dans le cadre de « Rendez-vous aux jardins » en 2020.

Il s'engage aussi à communiquer sur le Prix et la Fondation SIGNATURE- Institut de France sur l'ensemble de ses supports de communication.

ARTICLE 7 : RÉCOMPENSES

Une dotation financière de 5 000 € et un médaillon seront attribués au lauréat.

Pour récompenser un talent d'exception, la Fondatrice Madame Natalia Logvinova Smalto a souhaité créer un médaillon comme un bijou.

Le recto du médaillon porte les initiales de la Fondation « FS », en pierre lapis lazuli et or. Le verso s'illustre par une gravure de bambous. Chaque médaillon porte un poinçon numéroté.

ARTICLE 8 : REMISE DE PRIX

La remise du prix aura lieu lors de la manifestation « Rendez-vous aux jardins » organisée par le ministère de la Culture.

ARTICLE 9 : CESSION DES DROITS

Le lauréat autorise la Fondation SIGNATURE - Institut de France à :

Communiquer sur l'attribution du prix (citer son nom, son action, reproduire son logo...). Diffuser des photographies et films réalisés le cas échéant à l'occasion de la cérémonie de remise du prix à toute fin promotionnelle ou de relations publiques, et sans que cela lui confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Le lauréat est autorisé à communiquer sur l'obtention du prix. Les actions de communication seront préalablement soumises pour validation au service communication de l'Institut de France. Le défaut de réponse sous 8 jours vaut acceptation.

Le nom de la Fondation « Fondation SIGNATURE - Institut de France » devra en tout état de cause être intégralement mentionné.

Le lauréat autorise la reproduction et l'exploitation de son image fixée dans le cadre de photographies et de vidéos réalisées à l'occasion des événements où il pourra être convié par la Fondation et sans que cela lui confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de la Fondation et dans le cadre de ses activités de valorisation, auprès des différents publics, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. La Fondation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de pouvoir porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité des personnes concernées.

Le lauréat autorise notamment la Fondation à reproduire le jardin, objet du présent prix sur tout support pour les actions liées à la promotion de ce prix, pour toute la durée légale de protection par le droit d'auteur et pour le monde entier et ce, sans limitation du nombre d'exemplaires, de tirages, de diffusion, de rediffusion et d'utilisation.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La Fondation SIGNATURE ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être reporté ou annulé. 🍀

Règlement du Prix 2020

ARTICLE 12 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

1. **Attestation d'attribution du label « Jardin remarquable »**,
2. **Une lettre de motivation du propriétaire ou du gestionnaire du site, incluant une courte histoire du jardin**,
3. **Plan(s) du parc ou jardin et/ou vue (s) aérienne (s)**,
4. **Croquis et/ou esquisses**,
5. **10 à 15 photos montrant les différents espaces et les différentes ambiances**,
6. **Liste des éléments remarquables**,
7. **Liste des essences caractéristiques du jardin**.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour toute précision complémentaire vous pouvez joindre la Fondation par mail à :

contact@fondation-signature.org

ARTICLE 13 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations les concernant, notamment : nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone.

L'ensemble des données à caractère personnel sera conservé pendant toute la durée du concours dans le respect de la réglementation en vigueur. Les données seront ensuite conservées pour une durée raisonnable d'archivage.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de l'Institut de France ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants et partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée et au Règlement Général de Protection des données (2016/679) (RGPD), les personnes concernées sont informées de leur droit de retirer à tout moment leur consentement relatif au traitement de leurs données personnelles par la Fondation et ne pas avoir été contraintes à consentir au présent traitement. Elles disposent d'un droit d'accès aux données personnelles traitées par la Fondation, d'un droit de rectification ou d'effacement de ces données, du droit de demander la limitation de leur traitement, de s'opposer pour des motifs légitimes à leur traitement et du droit de solliciter la portabilité de ces données. Enfin, les personnes concernées disposent du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Ces droits peuvent être exercés soit par courrier électronique adressé à : delegue-protection-donnees@institut-de-france.fr, soit par courrier postal adressé à l'Institut de France, service affaires juridiques, au 23 quai de Conti, 75006 Paris. 

www.fondation-signature.org

 www.instagram.com/fondationsignature/

 www.linkedin.com/groups/8847813/

 twitter.com/FONDATIONSIGNA2